

## SEANCE DU 13 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize juin se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, Rosalie SIMON Raymond VITURAT, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Delphine MONTET.

Absents excusés : Martine DESBOIS (pouvoir à Rosalie SIMON,) Anne-Sophie LARDET (pouvoir à Yannick DELANGLE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 2 mai 2022 et l'approuve à l'unanimité.

## AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - PRESENTATION DES PROJETS DES 3 ARCHITECTES

Monsieur le Maire accueille M. VILLAIN D'OXYRIA en charge de l'analyse des dossiers présentés par 3 architectes pour l'aménagement de la mairie.

Comme prévu, les 3 architectes ont été auditionnés à la suite du dépôt de leur offre. A la suite de cette audition, il leur a été demandé de remettre une offre finale pouvant tenir compte des remarques émises lors de l'entretien.

Il en ressort 3 projets différents sur le plan architectural, répondant plus ou moins bien au cahier des charges initiales.

M. VILLAIN présente en détail ces 3 projets sur lesquels les conseillers débattent afin d'en tirer pour chacun les avantages et les inconvénients.

M. VILLAIN rappelle au conseil que son rôle est d'analyser les offres de la façon la plus neutre possible et de guider au mieux la commune. Le prix de la prestation est un argument, certes, mais la sensibilité aux propositions architecturales est ce qui va guider le choix du conseil municipal. Monsieur le Maire demande à chacun d'étudier en détail ces 3 propositions afin de pouvoir, lors du prochain conseil municipal, faire un choix définitif.

Le conseil municipal remercie M. VILLAIN de son intervention.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

- BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

La commission a travaillé sur les devis actualisés des projets déjà validés à savoir :

- Chemin des Chambons : le devis actualisé de l'entreprise EIIFAGE est validé pour un montant H.T. de 76147.20 € TTC.  
Pour parer à la hausse de prix de ce projet, la réfection des tampons sur la RD 482 est reporté.  
Yannick DELANGLE indique qu'il n'est pas favorable à ce projet.
- Rafranchissement de la salle des fêtes : le devis actualisé de l'entreprise DESBENOIT est de 31 728.35 €. Celui d'ERELEC pour le raccordement électrique est de 2 064 €.
- Chaudière salle des anciens et cantine  
Le devis de Clément MARTIN s'élève à 7542.13 €. Les travaux pourraient être faits en juillet si la disponibilité de la salle le permet.
- Changement des portes de la salle Albert Ginet : le devis actualisé de l'entreprise SAYET est de 10 282.80 € contre 12 306 € pour l'entreprise SOUTRENON Matthieu. L'entreprise SAYET est retenue. 8 à 10 semaines de délai sont nécessaires.
- Agrandissement du columbarium : une étude a été faite pour installer 5 nouvelles colonnes identiques à celles déjà existantes. Des devis ont été demandés à l'entreprise PAIRE. Il s'élève à 18 380 € TTC avec un délai de 7 à 8 mois. L'entreprise GRANIMOND a rendu un devis s'élevant à 17 600 € TTC. Les travaux pourront être réalisés 2ème quinzaine de juillet. Le devis de GRANIMOND est validé.
- Le Département a notifié plusieurs attributions de subvention à la commune :
  - Chemins des Chambons : 20739 €
  - Rafranchissement salle des fêtes : 7000 €
  - Projet mairie (1<sup>ère</sup> tranche) : 109152 €
  - Jeux cour école : 4646 €
- La fête du Jeu organisée par Charlieu Belmont Communauté aura lieu samedi 18 juin à la salle Albert Ginet et à l'extérieur. 2 agents aideront à l'installation de la protection de parquet.
- Raymond VITURAT indique que l'éclairage LED défectueux au stade de foot a été réparé ce matin même.
- Robert CLEVENOT indique que le système de désenfumage de la salle des fêtes a été activé ce week-end. Il explique que le fait d'activer ce système implique le remplacement des cartouches de gaz qui font fonctionner le système hydraulique. Il est décidé de noter sur le règlement de la salle l'interdiction d'ouvrir ces trappes à des fins autres que le désenfumage, de rajouter le boitier en point à contrôler lors de l'état des lieux. Une étiquette sera apposée sur le boitier. En cas d'ouverture volontaire, le locataire devra rembourser à la mairie le prix d'acquisition des cartouches de gaz.

- Le FCLS a fait part de sa satisfaction à la suite de la mise à disposition des nouveaux locaux du stade des Chambons.

• **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE a assisté au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Les Enfants d'Abord. Il a été acté le changement de nom de la structure qui, de multi accueil, devient micro-crèche. Vougy accueille toujours 12 enfants. Le résultat de l'association est positif. De nouvelles personnes se sont engagées dans le bureau. L'association a employé des intervenants en musique, en langue des signes. Une psychomotricienne est également intervenue.

Quelques petits travaux ont été demandés à la mairie. Cela sera examiné en réunion du bureau municipal.

- L'AG de la MFR du Roseil s'est tenue dernièrement. Les métiers du service à la personne ne faisant plus recette, l'enseignement es métiers des armées vont être développés. Des décisions pour faire face à un endettement important vont être prises. Un nouveau directeur va bientôt être nommé.

- PEDT : 4 thèmes ont été définis : sensibilisation à la citoyenneté, le développement durable, les activités physiques et sportives, la culture et les activités artistiques

- Une assemblée générale a eu lieu pour acter la fusion du club de basket de l'ASBNV avec celui de Coutouvre. Le club qui s'appelle désormais Basket club de la Vallée du Jarnossin, dispose d'un bon matelas financier.

- La commission Vie Sociale a travaillé sur les règlements des services périscolaires ainsi que sur le cahier des charges du marché de restauration scolaire dont le cahier des charges va être envoyé à 3 entreprises dès cette semaine.

• **URBANISME : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir 5 déclarations préalables.

- Monsieur le Maire indique que lors de la réunion en mairie avec Mme la Sous-Préfète, deux solutions ont été données aux Serres de Commières : soit l'accès au public restera interdit dans les nouvelles serres, soit elles devront être construites en lieu et place des serres existantes. L'entreprise n'a toujours pas donné de réponse, ces solutions ne semblant pas les satisfaire.

Par ailleurs, l'entreprise a fait une demande pour mettre de l'enrobé sur le parking existant. L'accord de la DDT a été obtenu dans la mesure où il n'y a pas de nouvelle surface de parking créée.

- **COMMUNICATION** : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Les nouveaux appareils téléphoniques ont été installés aujourd'hui même au secrétariat.

- Deux devis ont été reçus concernant l'impression de 900 exemplaires du flash info. L'imprimerie POUGNARD-ARTS GRAPHIQUES propose un devis de 360 € HT. contre 363 € HT pour l'entreprise GRAPHI STUDIO. IL est décidé de retenir l'entreprise POUGNARD-ARTS GRAPHIQUES.

## **DELIBERATIONS**

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL pour la vérification périodique des équipements électriques, de levage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté.**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 37/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3 du CGCT

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles L. 2113- 6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour vérification périodique des équipements électriques, de levage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour cette prestation,

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes propose de coordonner un marché de prestations de services permettant de réaliser la vérification périodique des équipements électriques, de levage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Il expose que la Commune dispose d'équipements devant faire l'objet de ces contrôles périodiques et qu'il est pertinent pour la Commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations obligatoires.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement. Est désigné comme coordonnateur du groupement : Charlieu Belmont Communauté qui sera chargé d'organiser les procédures de passation des marchés et de retenir un prestataire commun.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des documents, Après en avoir DELIBERE,

- Autorise l'adhésion de la commune de VOUGY au groupement de commande ayant pour objet la vérification périodique des équipements électriques, de lavage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour vérification périodique des équipements électriques, de lavage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté.

- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de XXX et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

- S'ENGAGE à exécuter le marché conformément à la convention et régler au prestataire retenu les factures concernant les prestations réalisées pour le compte de la Commune de VOUGY

- Précise que les dépenses inhérentes aux contrôles seront inscrites aux budgets correspondants

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MOUCHE A MOUCHE ET FNACA**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 38/2022

Monsieur le Maire fait part de deux demandes de subventions émanant d'associations de la commune.

L'association MOUCHE A MOUCHE, nouvellement créée a pour objet l'organisation de spectacles vivants. Comme à toute association nouvellement créée, il est proposé de lui attribuer 200 €.

L'association FNACA a fait part de son projet d'acquérir et installer au Monument aux Morts un pupitre en souvenir des anciens combattants. Le coût de cette acquisition est d'environ 1300 €. Le Département de la Loire a attribué une participation financière de 400 € à la FNACA. La commune est donc également sollicitée. Monsieur le Maire propose de donner une subvention de 150 € à la FNACA.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

|                   |       |
|-------------------|-------|
| - MOUCHE A MOUCHE | 200 € |
| - FNACA de VOUGY  | 150 € |

Ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget de fonctionnement de la commune.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 39/2002

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal, lors de la séance du 4 avril 2022, a décidé d'attribuer au CCAS de Roanne une subvention pour aider l'Ukraine.

Cette décision implique l'affectation de crédits au chapitre 67 et plus particulièrement à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles ». Il y a donc lieu de décider une modification du budget de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide la modification suivante du budget de la commune :

|                              |                                    |            |
|------------------------------|------------------------------------|------------|
| - Dépenses de fonctionnement |                                    |            |
| Article 6748                 | Autres subventions exceptionnelles | +1500.00 € |
| Article 615221               | Entretien bâtiments publics        | -1500.00 € |

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 40/2022

Par suite d'une erreur dans l'affectation du résultat 2021 de l'assainissement, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le budget 2021 d'assainissement.

Le solde d'exécution d'investissement à reporter étant de 182 242.01 € au lieu de 176 510.46 €, il y a lieu :

- De rajouter 6731.56 € à l'article 001 de recettes d'investissement
- De rajouter 6731.56 € en dépenses d'investissement

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide les modifications suivantes du budget d'assainissement 2021 :

Investissement recettes :

|               |                            |              |
|---------------|----------------------------|--------------|
| - Article 001 | Excédent antérieur reporté | + 6 731.56 € |
|---------------|----------------------------|--------------|

Investissement dépenses :

|                     |                               |              |
|---------------------|-------------------------------|--------------|
| - Article 2315-2400 | Mise en séparatif rue 19 mars | + 6 731.56 € |
|---------------------|-------------------------------|--------------|

## DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAUTAIRE A LA CULTURE ET AU TOURISME

Sous-Préfecture de Roanne  
N°41/2022

M. le Maire explique que Charlieu Belmont Communauté demande à chaque commune de désigner un délégué pour la commission culture et tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A l'unanimité, Sophie GOUTTENOIRE est désignée déléguée intercommunale à la culture et au tourisme.

## MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 42/2022

Monsieur le Maire présente les modifications des règlements des services périscolaires de la garderie et du restaurant tels que proposés par la commission Vie Sociale.

Les modifications consistent en la rédaction d'une annexe commune aux deux services, dédiée à la discipline.

Après débat et après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications apportées aux règlements des services périscolaires de la garderie et du restaurant scolaire.

## **JURES D'ASSISES 2023**

Le tirage au sort des jurés d'assises a désigné les personnes suivantes :

- N° 197 : Mme BURNICHON épouse GUILLOT Marie-Claude Antoinette
- N° 238 : Mme CHATELARD Karine
- N° 914 : M. PATISSIER Jean-Marc Christian Marius

## **PRESENTATION DU RAPPORT PUBLIC 2021 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU SERVICE PUBLIC DES BOUES DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Sophie GOTTENOIRE présente les deux rapports établis par CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE pour l'année 2021.

## **LOCAUX COMMERCIAUX**

Une réunion a eu lieu avec FIGURAL et SERVICE AMO ont fait un point sur l'avancement du projet. Concernant le second lot qui n'a pas encore trouvé preneur, la commune va prendre contact avec la CCI.

Le mur mitoyen avec M. BADOLLE va être démoli et reconstruit pour éviter tout problème.

Le problème de la gestion périphérique du site a été évoqué. Une demande pour installer des feux va être faite.

L'aménagement du fond de la parcelle a aussi été traité, en lien avec la future voie verte. Un sanitaire ainsi qu'une fontaine et un garage à vélos pourraient être installés.

## **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait part de la demande des secrétaires qui ont constaté une baisse notable de la fréquentation de la mairie le samedi matin depuis plusieurs mois et qui demandent s'il est possible de ne prévoir une ouverture le samedi matin qu'une fois par mois. En effet, la mairie de Vougy n'a plus en charge les cartes d'identité et les passeports. Depuis la mise en place du portail parents pour le périscolaire, les parents effectuent le paiement des factures en ligne et ne viennent plus en mairie.

Une étude des horaires d'ouverture des mairies de même taille que Vougy a également été faite : même en fermant le samedi matin, le secrétariat aura une des plus grandes amplitudes d'ouverture au public. Compte tenu de ces observations, il est décidé que le secrétariat de mairie ouvrira le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 et ce à partir de septembre 2022. Les horaires du reste de la semaine restent inchangés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire fait part des remerciements de l'association des Donneurs de Sang pour la mise à disposition de la salle lors de leur dernière collecte. Les prochaines auront lieu le 12 juillet et le 23 décembre.

- Martine DESBOIS a transmis par courrier les remerciements de sa famille à la suite du décès de sa maman.

- Mme PEGON a indiqué que l'aménagement réalisé devant son entrée fonctionne bien, sa cour n'ayant pas été inondée lors du dernier orage.

- Rosalie SIMON demande s'il est possible de maintenir l'éclairage dans le bourg le 9 juillet prochain jusqu'à minuit car un concert va avoir lieu à l'église jusqu'à minuit et le déplacement des piétons peut s'avérer dangereux.



- Christophe BOUSSAND explique que depuis la construction d'un mur le long de la propriété PERRIN rue de la Croix Verchère, l'eau s'engouffre vers la propriété de M. et Mme FAVIER. Robert CLEVENOT verra ce qui peut être envisagé.

La séance est close à 22h40.

#### ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

| Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents : |  |
|--|--|
| Bernard MOULIN   |  |
| Robert CLEVENOT  |  |
| Emmanuelle DANIERE   |  |
| Sophie GOUTTENOIRE   |  |
| Rosalie SIMON  |  |
| Raymond VITURAT  |  |
| DESBOIS Martine  |  |
| Albin COEHLO   |  |
| Catherine DESSEIGNE  |  |
| Christophe BOUSSAND  |  |
| Alain COUTAUDIER   |  |
| Yannick DELANGLE   |  |
| Anne-Sophie LARDET   |  |
| Delphine MONTET  |  |